

Information COVID du 08 Janvier 2021

Bonjour à toutes et à tous,

Je comprends l'impatience de certains et de tous en particulier, pour reprendre la randonnée en groupe, Je pense, aussi que le site internet du Club n'est pas consulté régulièrement car je n'aurais pas à répondre à certaines interrogations, les médias, la presse et internet nous informe de l'évolution "du monde" L'on peut penser ce que l'on veut de la réglementation, mais si celle-ci n'est pas respectée, nous ne sortirons jamais de cette situation.

Trop de personnes font n'importe quoi, vous en avez encore eu la preuve ces derniers jours.

Notre département, est loin s'en faut un modèle du genre et nous allons vers un couvre-feu à 18 heures au lieu de 20 heures, (merci à ceux qui ne respectent rien), la décision n'est pas prise mais ne saurait tarder à l'heure où j'écris ces lignes.)

Pour ce qui est de la pratique de la randonnée pédestre, (le vélo de même) il faut respecter les consignes de notre (de nos) Fédération(s) et non l'adapter au bon vouloir de chacun.

Je rappelle dans le tableau ci-dessous, les grandes lignes.

Olivier Véran et Jean Castex ont pris la parole, ce jeudi 7 janvier, pour faire un nouveau point d'étape sur la situation sanitaire liée au Covid-19 en France.

Qu'en est-il de notre secteur ? Compte tenu de la situation sanitaire toujours « plus fragile », le gouvernement n'a pas bougé les lignes et aucun assouplissement n'est prévu pour le monde du sport. **Les conditions de pratiques restent donc les mêmes que celles qui sont entrées en vigueur au 15 décembre dernier. Entre autre la limite de 6 personnes, encadrant(s) compris, reste d'actualité sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagne, ...).**

Bien sûr les couvre-feux à 18h et 20h dans les départements concernés doivent être respectés. **Un nouveau point d'étape sera fait fin janvier.(vers le 20)**

**Cette réglementation s'applique, en, sortie groupe, Club et non en pratiquant auto organisé.**

**Onzième étape du Plan de reprise**

**à partir du 15 décembre 2020**

**(mise à jour du 14 décembre 2020)**

**Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts,...),**

**Durée de sortie** : sans limitation de durée entre 6h et 20h (18h si nous passons à cet horaire)

**Documents à avoir sur soi obligatoirement** : licence à la FFRandonnée

**Distanciation physique** : A adapter à la vitesse de progression :

- 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h

A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

**Inscription aux sorties** : Sur inscription obligatoire,  
Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.

**Conseils pédagogiques** : Une distanciation d'au moins 2 mètres devra être respectée entre l'animateur (dans notre Club, il n'y a pas d'animateur, au sens légal de la loi, mais un référent de randonnée, au jour d'aujourd'hui aucune législation ne demande un "agrément" pour pratiquer la randonnée en club.) et le pratiquant. Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique. ( c'est une réflexion, pour ceux qui disent....nous sommes perdus).

**Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination** : En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations.

Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.

**Co voiturage** : Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières  
En ouvrant la fenêtre plutôt qu'en n'utilisant la climatisation (recommandation du gouvernement pour attraper un grippe!!)

Utilisation de gel hydro alcoolique avant et après le trajet. ??

Je pense avoir répondu à toutes les attentes.

Pour moi, et il en va de ma responsabilité, toutes les activités de groupe du club, sont suspendues,

A chacun de faire ce qu'il veut, dans la limite de la réglementation. (en auto organisé.)

Amitiés et au plaisir de se retrouver tous ensemble.

Robert Maillerie